

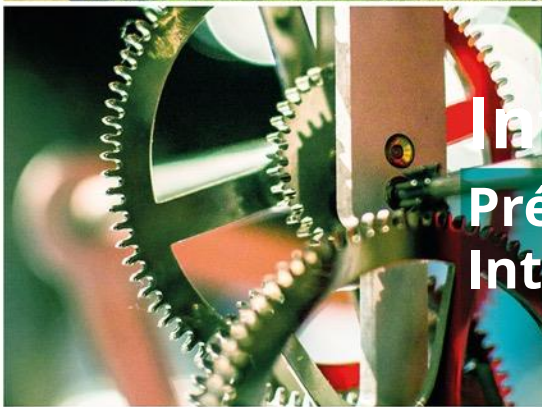


Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



Interreg France-Suisse VI

Présentation - Plans Territoriaux Intégrés de Coopération (PTIC)

Version du 31 octobre 2024

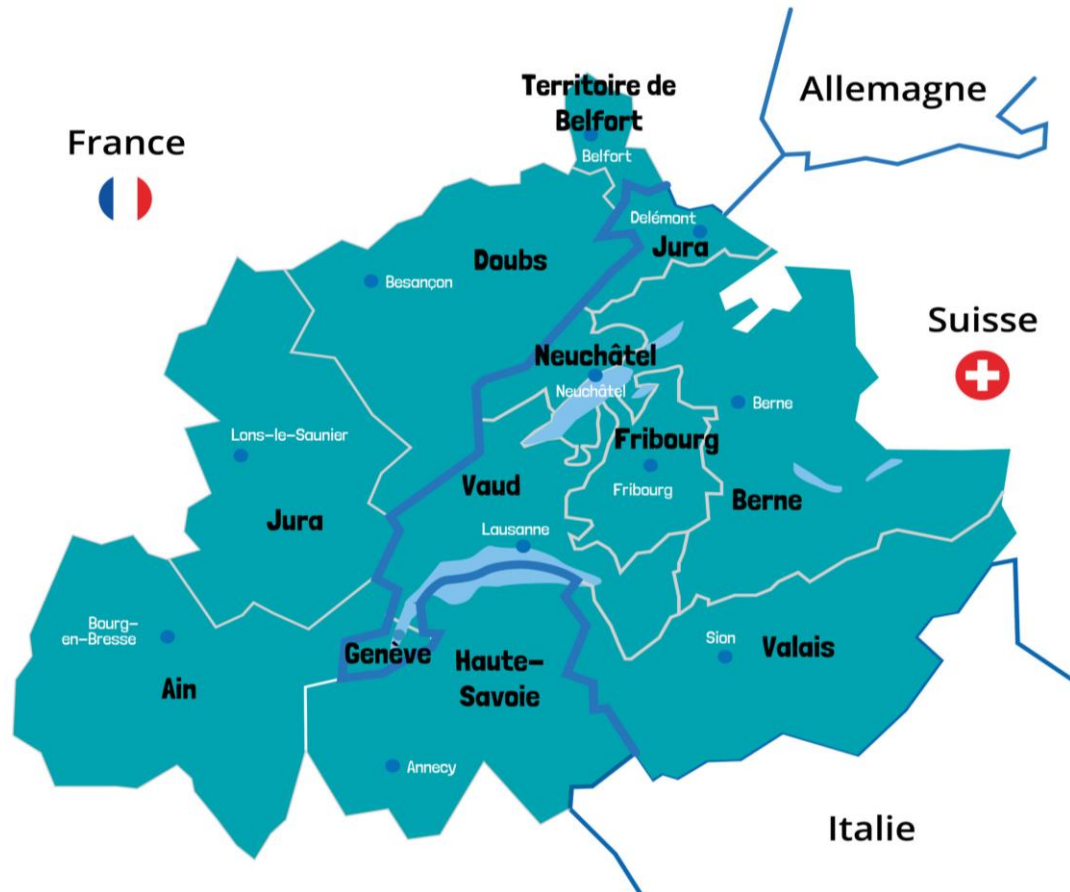
Programme Interreg France-Suisse 2021-2027 Priorités



69,7 M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER) et 50 MCHF de contributions suisses

Programme Interreg France-Suisse

LE TERRITOIRE DE COOPÉRATION DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE



Programme Interreg France-Suisse – Priorité V



Amélioration de la gouvernance dans la coopération

BUDGET

**4,8 M€
3,4 MCHF**

Objectifs des PTIC

Mobiliser les territoires de projets de l'espace de coopération autour de stratégies locales de coopération franco-suisse

Organiser un réseau d'espaces de coopération de proximité, déployant des projets et solutions concrètes de levée des obstacles à la coopération

Périmètre territorial



Définition des PTIC

Un Plan Territorial Intégré de Coopération (PTIC) s'appuie sur une stratégie de développement ascendante qui comprend les éléments suivants :

1. Un **diagnostic territorial** partagé par l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, associations, etc.) associant des territoires franco-suisses. L'élaboration du diagnostic territorial soit s'appuyer sur des temps de concertation.
2. Un **plan d'action** qui met en œuvre la stratégie et établit une liste de projets prévus (2 projets à financer dans le cadre des objectifs spécifiques du programme Interreg France-Suisse et possibilité d'intégrer des projets hors Interreg).
3. En transversalité, le plan d'action doit également comporter un **volet de gouvernance et d'animation** du plan.

Deux phases

L'appel à candidature distingue 2 étapes pour les territoires :

1. Volet A « **Émergence** » du PTIC. Sont soutenus au titre de cette étape la structuration d'une stratégie territoriale et la formalisation d'un plan d'action.

Durée: 12 mois

2. Volet B « **Déploiement** » du PTIC. Sont soutenus au titre de cette étape :

1. Appui au montage des projets individuels prévus au titre du PTIC (2 au minimum dans le cadre du programme Interreg FR-CH)

2. Gouvernance et animation du PTIC :

- Secrétariat technique, comitologie, instances de pilotage
- Activités de communication du PTIC (Mise en place d'un site internet , réseaux sociaux , publications, newsletter, etc...)

3. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PTIC :

- Mise en place d'un dispositif d'indicateurs et de suivi
- Démarches de capitalisation des travaux
- Évaluation finale du PTIC

Durée: 3 ans



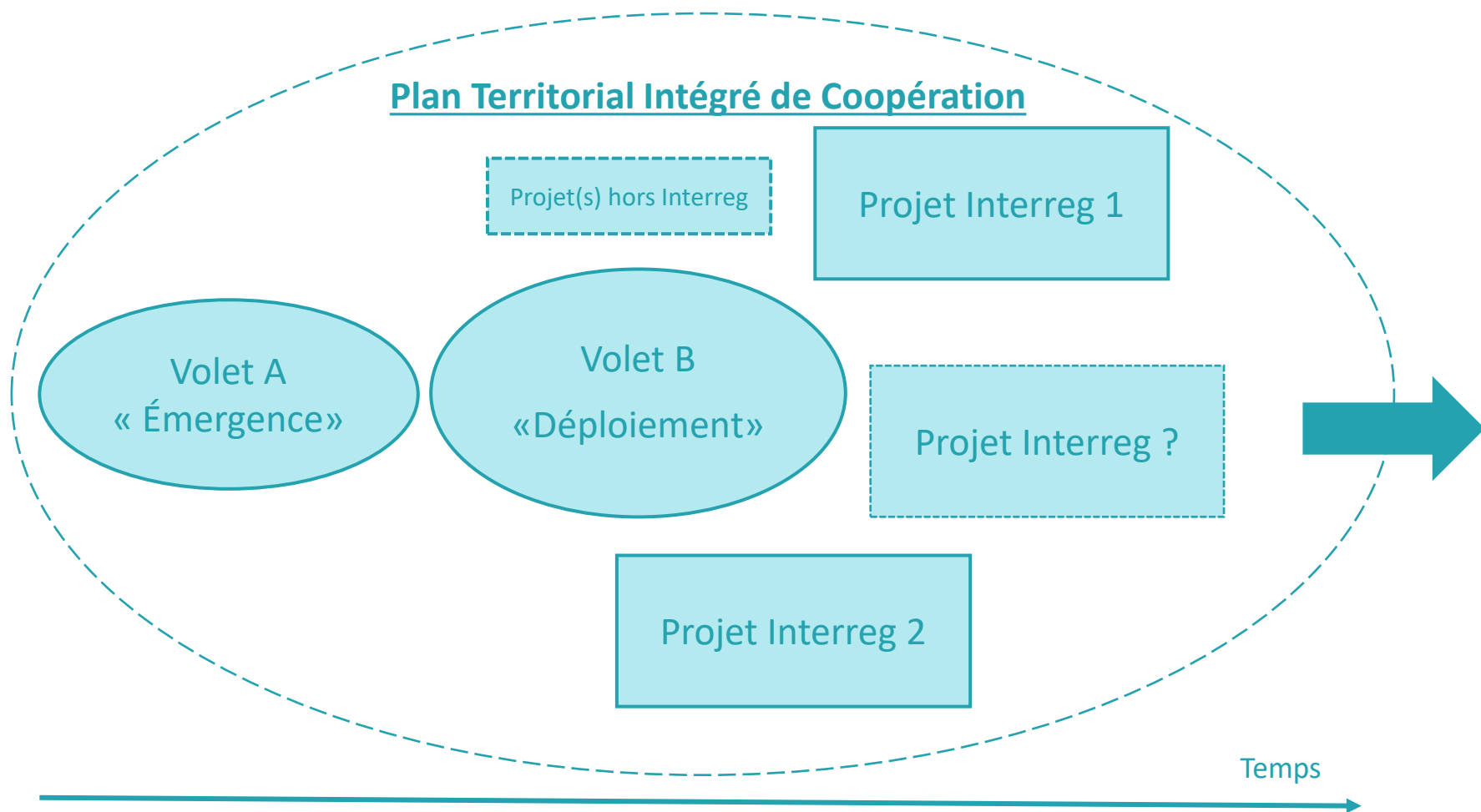
Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France - Suisse

Définition des PTIC



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France - Suisse

Modalités de mise en œuvre

Les PTIC sont soutenus par des contributions forfaitaires (Options de Coûts Simplifiés [OCS]).

OCS	Coût total estimé (50% en France et 50 % en Suisse)	Soutien FEDER en France	Soutien NPR de la confédération et des cantons
Émergence PTIC	150k € / CHF	60k €	75 k CHF
Déploiement PTIC	400k € / CHF (3 ans) 133k € / CHF (1 ans)	160k € (3ans) 53k € (1ans)	Maximum 160k CHF (3ans)* Maximum 53k CHF (1ans)

*Le montant de l'aide forfaitaire attribué aux organismes du partenariat suisse est déterminé en fonction des possibilités de financement au niveau cantonal.

Paielements des forfaits

Volet A « Émergence » payé à la livraison des livrables correspondant au volet B « Déploiement » (pas d'automaticité)

Volet B « Déploiement » payé à l'atteinte des étapes suivantes:

Coordination (50%)	Compte rendu du Comité de lancement, précisant l'organisation des actions prévues en matière de coordination, de communication et de suivi-évaluation du projet	12,5%
	Compte rendu du Comité de pilotage annuel 1, dressant un état d'avancement des actions de coordination du PTIC	12,5%
	Compte rendu du Comité de pilotage annuel 2, dressant un état d'avancement des actions de coordination du PTIC	12,5%
	Compte rendu du Comité de pilotage 3 final, validant le bilan d'exécution des actions de communication, de coordination et de suivi évaluation du PTIC <i>Et sous réserve</i> du conventionnement préalable des projets PTIC 1 et 2.	12,5%
Emergence d'opérations thématiques (50%)	Conventionnement du Projet individuel PTIC numéro 1	25,0%
	Conventionnement du Projet individuel PTIC numéro 2	25,0%
Total		100%



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse

Calendrier

Lancement de deux AAC:

- Volet A « **Émergence** » de novembre à décembre 24
- Volet B « **Déploiement** » de décembre 24 à janvier 25

-> Programmation lors du comité de suivi du 15 mai 2025

En fonction des PTIC pressentis, de nouveaux AAC seront lancés.
Le prochain comité de suivi aura lieu le 20 novembre 2025.

Conclusion

L'outil PTIC est une **expérimentation** qui a **vocation à être pérennisée** afin d'ancrer l'espace de coopération IFS dans une **territorialisation renforcée**.

L'objectif est de rapprocher l'instrument Interreg **des besoins et des préoccupations** des territoires et des usagers, ainsi que d'assurer une **meilleure cohérence** entre les projets financés par le programme.